

Société | Affaire Terrasson : de la prison ferme pour François-Xavier Bordeaux et Nicole Dumont



Vendredi 1er juillet, le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné à deux ans de prison, dont un ferme, une voyante, Nicole Dumont, et François-Xavier Bordeaux, un banquier, ancien chef de file des socialistes bordelais. Ils étaient jugés pour avoir tenté de spolier Jeanine Terrasson, une riche octogénaire atteinte de la maladie d'Alzheimer. Tous deux ont clamé leur innocence pendant les deux semaines du procès, déclarant avoir seulement voulu "aider cette vieille dame seule". Cette affaire, appelée "l'affaire des notables" est très médiatique. Elle implique notamment deux anciens proches collaborateurs d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux.

Le procureur adjoint, Gérard Aldigé, a été suivi globalement dans ses réquisitions. Ils avaient désignés Nicole Dumont et François-Xavier Bordeaux comme les principaux protagonistes de l'affaire et avait réclamé à leur rencontre trois ans de prison ferme. Concernant, Martine Moulin-Boudard, ancienne adjointe au maire Alain Juppé chargée du patrimoine, et avocate de la victime, Jeanine Terrasson, ses requêtes ont été entendues. Il avait demandé un an de prison avec sursis. Sa peine a été assortie d'une interdiction de cinq ans d'exercice de la profession d'avocat. Quant à Jean-François Lhérété, ancien directeur des affaires culturelles de la ville de Bordeaux, quatrième personnalité, contre qui avait été requis deux ans de prison avec sursis, n'a été finalement condamné qu'à neuf mois avec sursis. Enfin, les deux derniers protagonistes, poursuivis pour complicité ont été condamnés l'un à trois mois de prison avec sursis et l'autre à 1.000 euros d'amende. Tous, sauf la personne condamnée à une amende, devront également payer solidairement à Jeanine Terrasson une somme de 86.000 euros au titre du préjudice matériel, et tous les six paieront collectivement 15.000 euros de préjudice moral et 30.000 euros au titre des frais de justice.

Des écoutes accablantes

A l'origine de cette affaire se trouve la relation amicale entre Nicole Dumont et Jeanine Terrasson qui conduira la vieille dame à faire de la voyante sa légataire universelle en 2004. La fortune de l'octogénaire, ses biens immobiliers et mobiliers de valeur, ses oeuvres d'art est estimée à plusieurs millions d'euros. Il est reproché aux "notables bordelais" d'avoir déménagé des biens de la vieille dame dans plusieurs de ses appartements et de les avoir stockés dans un box en location. Certains d'entre eux ont même gardé à leur domicile. Par ailleurs,

quelques uns auraient retiré de l'argent sur ses comptes en Suisse. Des milliers d'écoutes "accablantes" auraient révélé leurs intentions. On y entend notamment Nicole Dumont et François-Xavier Bordeaux évoquer des voyages en Suisse en compagnie de Jeanine Terrasson pour aller y récupérer de l'argent, s'inquiéter de ce qui pourrait être découvert concernant son testament et envisager la vente de plusieurs meubles appartenant à la vieille dame. Pourtant, depuis le début de l'affaire, tous ont répété qu'ils avaient agi en faveur de Jeanine Terrasson qui, bien que riche, vivait quasiment à l'abandon dans son appartement du centre de Bordeaux, notamment en mettant ses biens à l'abri des convoitises de gens mal intentionnés. A l'issue de cette décision, François-Xavier Bordeaux a déclaré "avoir noté qu'on n'a pas répondu aux questions concernant le travail de la police et les écoutes truquées transmises au tribunal". L'ex-banquier a évoqué "des témoins sur lesquels on a fait pression" et "constate aujourd'hui que ces faits ne sont pas sortis alors que l'inspection générale de la police nationale s'interroge". Il a désigné "le tuteur qui a porté plainte et qui a été condamné par la justice". Surtout, il dénonce un complot : "Il y a vingt ans, dans cette ville, j'ai dit des choses qui ont dérangé des gens. J'ai déplu à la justice parce que j'ai cru à une certaine vérité". Il devrait faire appel de cette condamnation tout comme l'avocate Martine Moulin-Boudart. Cette affaire devrait donc encore faire parler d'elle.

Nicolas César

Crédit photo : Aqui!



Nicolas César

Crédit Photo : Aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 03/07/2011

[Url de cet article](#)